Revitalisation des rives lacustres - Planification stratégique vaudoise

Contexte et objectifs

La nouvelle loi sur les eaux (LEaux, 2011) oblige chaque canton suisse à remettre à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) une planification stratégique de revitalisation de ses rives lacustres.

Celle-ci a pour but de déterminer les tronçons les plus favorables à une revitalisation. Il s'agit en particulier de :

- Déterminer les tronçons prioritaires
- Déterminer les mesures envisageables sur ceux-ci
- Etablir leur priorisation temporelle.

Méthodologie

L'aide à l'exécution de l'OFEV[1] est appliquée. Elle prend en compte, pour chaque tronçon de rive :

- L'état écomorphologique actuel
- L'importance écologique et paysagère
- La faisabilité d'une revitalisation en termes économiques
- Les synergies et conflits relatives aux mesures envisagées.

L'analyse s'articule en trois phases :

1. **Analyse SIG** donnant une première approximation à partir de données globales
2. **Contrôle de vraisemblance** par les acteurs de terrain et experts de l'aménagement du territoire
3. **Priorisation et mesures** pour chaque tronçon.

Phase I – Analyse SIG

Le but de cette étape est d'établir une première sélection des meilleurs tronçons à partir de données homogènes :

- **Ecomorphologie actuelle** établie à partir d'orthophotos (Fig 1)
- **Importance écologique et paysagère** (sites et espèces protégés, potentiel de connectivité, inventaires fédéraux).

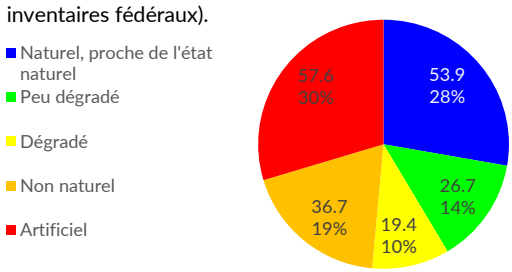

Fig. 1 : Etat écomorphologique actuel des rives lacustres vaudoises, en longueur de tronçons (km) et en proportion de la longueur totale (%). Les catégories sont définies dans l'aide à l'exécution de l'OFEV[1].

Les lacs considérés sont les lacs Léman, de Neuchâtel, de Morat, de Joux, de l'Hongrin, Brenet, de Bret, Versvey, du Duzillet, Lioson et des Chavonnes. Au total, 194.3 (km) de longueur de rives sont considérés.

Le bénéfice basé sur le SIG constitue le résultat de cette première phase. Il est passablement retravaillé dans les phases suivantes.

Phase II – Contrôle de vraisemblance

Le but de cette étape est de vérifier, à un niveau local, la faisabilité de revitalisation sur les tronçons présélectionnés. Pour ce faire, la collecte et compilation de connaissances de terrain sont nécessaires.

Les experts consultés ont une connaissance locale et actuelle des rives lacustres : inspecteurs forestiers, hydrobiologistes, gardes-pêche, voyers des eaux, associations de protection de la nature et aménagistes du service de la planification cantonale.

La consultation est réalisée à l'aide de questionnaires et séances de recueil d'informations. (Fig. 2)

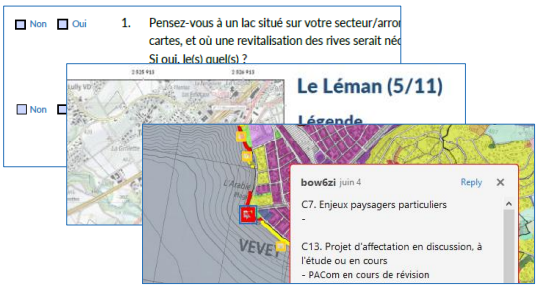

Fig. 2 : Extraits de supports numériques utilisés pour le contrôle de vraisemblance : questionnaire, cartes et retours annotés.

Le résultat de cette phase, le bénéfice pour la nature et le paysage au regard des coûts, intègre ainsi des considérations de faisabilité en termes économiques, d'infrastructures bloquantes et d'utilisations spécifiques du territoire.

Phase III – Priorités et mesures

La **priorisation temporelle** de chaque tronçon de rive lacustre est déterminée à partir des résultats précédents ainsi que d'informations relatives aux projets en cours. Les **types de mesures possibles** sont déterminées en fonction de la bathymétrie et des infrastructures présentes.

Finalement, 6 résultats intermédiaires sont cartographiés sur 25 zones, donnant un total de 150 cartes dont une illustration est donnée en Fig. 3.

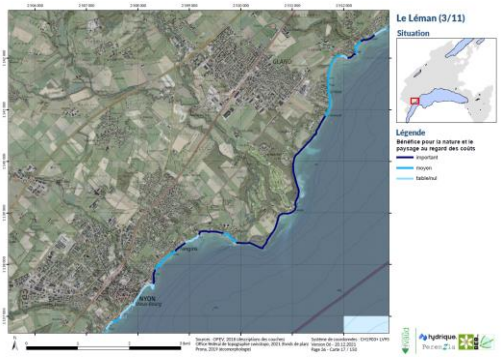

Fig. 3 : Résultat cartographique de la planification stratégique soumis à l'OFEV

[1]OFEV (2018). « Revitalisation des rives lacustres – Planification stratégique», Office fédéral de l'environnement (éd.), L'environnement pratique n°1834.

Hydrique Ingénieurs
ch. du Rionzi 54 bis
CH – 1052 Le Mont-sur-Lausanne
info@hydrique.ch
www.hydrique.ch